

# TRANSPORT SCOLAIRE

## Fonctionnement année scolaire 2021/2022



## Le transport scolaire est organisé par le Pôle Éducation Enfance Jeunesse de la mairie de Neuville-sur-Saône

### ... Règles sanitaires

*Les règles sanitaires appliquées dans les écoles à partir de septembre 2021 sont étendues au transport scolaire.*

- Le Pass sanitaire n'est pas obligatoire pour les enfants et le personnel.
- Les parents sont tenus de ne pas présenter leurs enfants au transport scolaire dans les situations suivantes :
  - température supérieure ou égale à 38°C ;
  - apparition des symptômes de la Covid-19 chez l'enfant ou un membre de sa famille ;
  - enfant ou membre de sa famille testé positif à la Covid-19 ;
  - enfant considéré comme contact à risque.

*Ces règles s'appliquent également aux accompagnateurs.*

- Dès le premier cas de Covid-19 confirmé dans une classe, votre enfant ne sera pas accueilli dans le transport scolaire pendant toute la durée de la fermeture de sa classe.
- Le port du masque est obligatoire :
  - dans le transport scolaire, à partir du CP et pour le personnel ;
  - à proximité des écoles et des arrêts du bus (moins de 50 mètres) pour les personnes de plus de 11 ans ;
  - les gestes barrières restent en vigueur (lavage des mains...);
  - le brassage des enfants est limité dans le transport scolaire : répartition des enfants par groupe « classe ».

### ... Quelques rappels pour faciliter le fonctionnement

- En cas d'absence de votre enfant au transport scolaire, prévenir le pôle Enfance par téléphone ou par mail.
- Merci de ne pas récupérer votre enfant lors du trajet qui relie l'école à l'arrêt du bus.
- Les enfants non-inscrits sur un trajet ne seront pas accueillis.
- Pour garantir la sécurité et la sérénité de tous pendant les trajets, n'hésitez pas à échanger avec vos enfants sur les règles indiquées dans la charte du transport scolaire.